

## Journal d'informations municipales de CHÂTILLON-EN-DIOIS Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

### Cérémonie du 14 juillet 2024

Cette année, la cérémonie prend l'allure d'un concert.



Serge Baude en présente le programme : "Châtillon" écrit par Marcel Borel, "Le chant des Allobroges" et "9 Thermidor" écrit par Rouget de Lisle après la décapitation de Robespierre.

La Marseillaise sera jouée par nos musiciens Alain Minard, Jean-Pierre Pellini, Sylvie Danez et Serge Baude accompagnés au chant par Sylvette Martin, avec le concours de la chorale éphémère de Geneviève Ravet et de 3 musiciens : Xavier au clavier, Titi à la contrebasse et Delphine à la guitare.

En fin de cérémonie sont joués l'Hymne à Châtillon, Mon amant de St Jean, Le temps des cerises et Douce France.

#### Eric vanoni prend la parole :



En ce 14 juillet, un peu particulier, où les urnes ont parlé et dans cette situation politique incertaine, j'aimerais aujourd'hui que ce 14 juillet reprenne tout son sens.

Le 14 juillet, c'est d'abord la Fête Nationale. Pour comprendre le 14 juillet, pour clarifier, on doit convoquer l'histoire.

Depuis 1880, les députés de la 3<sup>e</sup>

République ont choisi le 14 juillet comme Fête Nationale. La jeune République devait s'ancrer dans l'histoire : la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et le 14 juillet 1790. Deux dates, deux symboles : la prise de la Bastille ou la fin de l'absolutisme et la Fête de la Fédération qui marque l'union du peuple dans la Nation. C'est peut-être aujourd'hui d'actualité de fédérer le peuple autour des valeurs de la République, qui a besoin de retrouver de l'unité, et de réhabiliter ce mot de concorde qui est apparu pendant la Révolution pour éviter la guerre civile. C'est ce qu'évoque notre Placette qui fut, comme à Paris, nommée place de la Concorde ...

En ce 14 juillet 2024, année de la commémoration de la libération, impossible de ne pas évoquer le 14 juillet 1944.

#### Monique Orand :

Il y a tout juste 80 ans, tout le village est là, comme aujourd'hui, réuni devant notre Monument aux Morts. Le 14 juillet 1944 a un sens tout particulier.

Depuis le débarquement de Normandie du 6 juin, Diois comme Vercors, ne sont pas occupés par des troupes allemandes ; ces deux secteurs se déclarent libérés !

Depuis fin juin, les maquisards de plus en plus nombreux, par l'apport de jeunes gens entrant dans la clandestinité pour échapper au STO, ont déclaré que le Diois, comme le Vercors, étaient redevenus "le Pays de la Liberté". Le 3 juillet 1944 sur le plateau, le commissaire de la République pour les départements rhodaniens nommé par le général de Gaulle Yves Farge, déclare officiellement le rétablissement de la République, comme l'annoncent officiellement des affiches placardées dans le Diois et à Châtillon.

C'était sans compter avec la pugnacité des Allemands qui décident de riposter à cet affront.

Le 14 juillet 1944, les alliés organisent d'importants parachutages sur Vassieux pour fêter la Fête Nationale. Dans l'heure qui a suivi, ce fut une ronde





incessante de bombardiers allemands qui pilonnent Vassieux et le Vercors.

Imaginez nos ancêtres Châtillonnais qui, dans l'euphorie de croire la République restaurée, sont là, où nous sommes, et assistent à une prise d'armes des maquisards locaux ! Mais la cérémonie a un goût amer ; on entend dans le ciel la ronde des avions allemands. Nos compatriotes ont un profond sentiment d'inquiétude. Non la guerre n'est pas finie, non les Allemands ne sont pas encore vaincus. Inquiétude qui se concrétisera six jours plus tard, car les Allemands décident de reprendre le plateau du Vercors et d'anéantir ce foyer de résistance. Malgré la mobilisation des résistants locaux, et celle des jeunes du secteur, un groupe de près de deux cents défenseurs de la République n'arrivent pas à bloquer les Allemands ni au Col de Grimone, ni dans les gorges des Gâts.

Nous devons honorer leur mémoire et saluer les chefs de la résistance locale, Jean Abonnenc pour le secteur de Luc et André Viel de Menée pour Châtillon qui surent arrêter à temps les combats et ainsi éviter des représailles sanglantes sur les populations civiles alors que le village est occupé militairement jusqu'au 6 août 1944.

Je me dois de citer les Châtillonnais qui ont perdu leur vie durant cette période 1939-1945.

- Un seul Châtillonnais mobilisé ne reviendra pas : André Rolland, mort au Tonkin, le 19 mars 1945 dans le massacre de Langson
- Paul Liotier, 29 ans, FFI fusillé sommairement à Mensac
- Jean Bonnet de Menée, 17 ans, fusillé
- Robert Vincent, abattu par une sentinelle allemande
- Louis Nicolas, 21 ans, arrêté le 23 juillet 1944 à Châtillon pour propos irrespectueux envers les Allemands, emmené à Grenoble, torturé puis fusillé

le 10 août 1944.

**Eric Vanoni :**

Commémorer c'est se souvenir !

Se souvenir, c'est découvrir l'histoire et je vous invite à vous rendre dès cet après-midi à 16h à la cantine scolaire 6 rue du Reclus pour découvrir l'exposition "Châtillon 44, des années noires à la Libération" et à participer du vendredi 19 au jeudi 25 aux commémorations.

Commémorer, c'est aussi faire parler son cœur et vivre des émotions. Le vendredi 19 juillet, histoire et émotions musicales se retrouveront dans une déambulation avec la "Chorale FMR" qui est aujourd'hui à nos côtés. Je vous demande de l'applaudir très fort et que ces applaudissements soient aussi dédiés à tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation de ces commémorations, qui seront une réussite, je n'en doute pas.

Vive le 14 juillet 1944, Vive le 14 juillet 2024, Vive Châtillon, Vive la France.

Frédéric Sauvet procède au dépôt de gerbe devant la monument aux morts.

Remise de médaille à 2 pompiers volontaires : Eric Vanoni remet une médaille à Julie Perrier et Monique Orand à Antoine Corréard, chacun pour 20 ans de service.





## Célébrations de la Libération de Châtillon, du Diois et du Vercors

Sous l'égide du Préfet de la Drôme, avec le soutien de la municipalité de Châtillon et dans le cadre de l'Acspade, Bernard Ravet et son équipe ont mis sur pied une belle commémoration des événements de juillet 1944 qui ont conduit à la Libération de Châtillon, du Diois et du Vercors. Cette commémoration, 80 ans après, est importante car elle peut encore s'enrichir de témoignages de personnes qui en ont été les témoins.

Pour ces jours de mémoire, une déambulation historique et musicale a ouvert le ban. Jouée 2 fois, elle a réuni 300 personnes au total pour une évocation des événements de la Libération. Témoignages et chansons populaires ont entraîné les participants dans un retour dans le temps vers cet épisode dramatique de la vie de Châtillon. Les participants ont pu entendre des témoignages, dont des textes de Jean Oddoz, assister à des saynètes réalistes avec la participation de figurants de la commune libre de St Marcel et écouter la chorale FMR dirigée par Geneviève Ravet et Xavier Nivaggioni.



Du 21 au 31 juillet l'exposition "Châtillon, été 44, des années noires à la Libération" a évoqué la vie des Châtillonnais sous l'occupation et particulièrement lors de l'été 1944. Des habitants ont prêté documents et objets qui faisaient immédiatement entrer le visiteur dans l'ambiance de cette époque. Faux papiers, tampon de contrôle 13b à la signification inconnue, permettaient de mesurer la pression exercée sur les habitants par les forces occupantes.



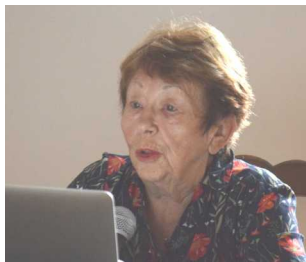


## Conférences pour célébrer la Libération

Une série de conférences ont attiré un public nombreux. Bernard Ravet a choisi de placer ces conférences dans la salle de motricité de l'école, qui avant la guerre était la salle des fêtes de Châtilhon. En 1939-40, des réfugiés arrivés à Die sont accueillis dans cette salle avant d'être répartis dans des familles.

### - Le 21 juillet : "Le Paris Drôme d'un couple mythique : Elsa et Louis Aragon à l'épreuve du combat clandestin" par Jacqueline Bernard-Billiez.

Une citation pour résumer : "Vous pouvez condamner un poète au silence et faire d'un oiseau du ciel un galérien, mais pour nous refuser le droit d'aimer la France il vous faudrait savoir que vous ne pouvez rien !"



### - Le 22 juillet : "Diois été 1944 : 3 périodes contrastées" par Jean-Claude Dumas :

L'époque de la zone libre (la "NONO"), celle de l'occupation par les italiens et celle de l'occupation par les Allemands.

Ce travail est à l'origine d'un livre sur le point de paraître : "Été 44, le Diois ans la tourmente", écrit par Claudine Pélissier, Jacques Planchon, Christian

Rey, Emmanuel Poujol, Sylvaine Laborde-Castex et Jean-Claude Dumas.



### - Le 23 juillet : "Vercors été 44, qu'en dire 80 ans après ?"



Gilles Vergnon présente la vie dans le Vercors pendant la guerre. Le développement des maquis a suivi la même évolution dans toute la France : d'abord des résistants de la première heure, puis une vague de ceux qui refusent le STO et une autre après le débarquement du 6 juin 1944. L'euphorie de la victoire en vue laisse la place dans le Vercors au drame de la répression allemande.

### - Le 24 juillet : "TV Val de Drôme, autour des archives filmiques locales de l'été 44" par Jacques Mouriquand.

### - Le 25 juillet : projection du film "Au cœur de l'orage, la bataille de mémoire du Vercors"

Sylvie Lindeperg assure une présentation du film nécessaire pour mieux le comprendre :

Dès 1943, le CLCF (Comité de Libération du Cinéma Français) envoie un opérateur, Félix Forestier, filmer dans le Vercors. En septembre 1944, celui-ci récupère les bobines qu'il avait dissimulées. Le CLCF demande alors à Jean-Pierre Le Chanois de monter un film. Celui-ci travaille mais ignore les tensions existantes : le film présente plutôt la vision des militaires.

En 1944 après la libération de Paris, il reconstitue pour compléter le film, des actions du maquis confirmant l'interprétation initiale. Plus tard, Le Chanois retourne encore dans le Vercors filmer des images complémentaires. À l'été 1945, il présente





le film aux communistes. Le CNR et le CLCF refusent le film jugé trop favorable aux militaires au dépens des communistes.

En 1946, il revoit encore le film en mettant plus en avant le rôle de la résistance en ajoutant des images d'archive. En plein début de guerre froide, il montre Staline, mais aussi Roosevelt et Churchill. Le maquis du Vercors n'était donc pas communiste.

- **Le 23 juillet** : Une promenade mémorielle a permis d'évoquer la vie rurale au hameau du Serres et la présence du chantier de jeunesse de Creyers.



## Festival ARTS et VIGNE 2024, du 4 au 12 août 2024



Programme du festival 2024

**Ouverture du bureau du Festival, 3 rue du Reclus**

**Du 29 juillet au 3 août** : 10h30 à 12h30 et 15h à 18h

**Du 5 au 9 août** : 10h à 18h

**Du 10 au 12 août** : 10h30 à 12h30 et 15h à 18h

Téléphone : 04 75 21 25 91 *aux heures de permanence*

Venez nombreux pour cette 29<sup>e</sup> édition du festival sur le thème "Les Jours Heureux". Cette édition sera riche en manifestations avec des groupes musicaux de qualité.

Retrouvez le programme et les informations sur le site internet de l'Association Châtillon Arts et Vigne :

<https://www.chatillon-artsetvigne.fr/>

Pour consulter le programme sur internet vous pouvez scanner ce QR code (sur un téléphone) ou cliquer sur le QR code sur un ordinateur :

En dessous du programme vous pouvez trouver l'accès à Hello Asso pour vous inscrire :

- à la Nuit des Cabanons
- au repas de clôture à Bénevisse



Pour s'inscrire directement sur Hello Asso

- La nuit des cabanons
- Repas de clôture à Bénevisse

vous pouvez scanner ce QR code (sur un téléphone) ou cliquer sur le QR code sur un ordinateur !





## Dimanche 11 Août 2024 (suite au report) Traditionnelle Foire aux Greniers de l'Association Châtillon Arts et Vigne.

Grande brocante désormais nichée Chemin du Moulin, en contrebas du village.

En grande partie ombragée le long du Bez près de la salle des fêtes.

Les villageois exposeront également devant chez eux ce qui vous permettra de visiter un des Plus

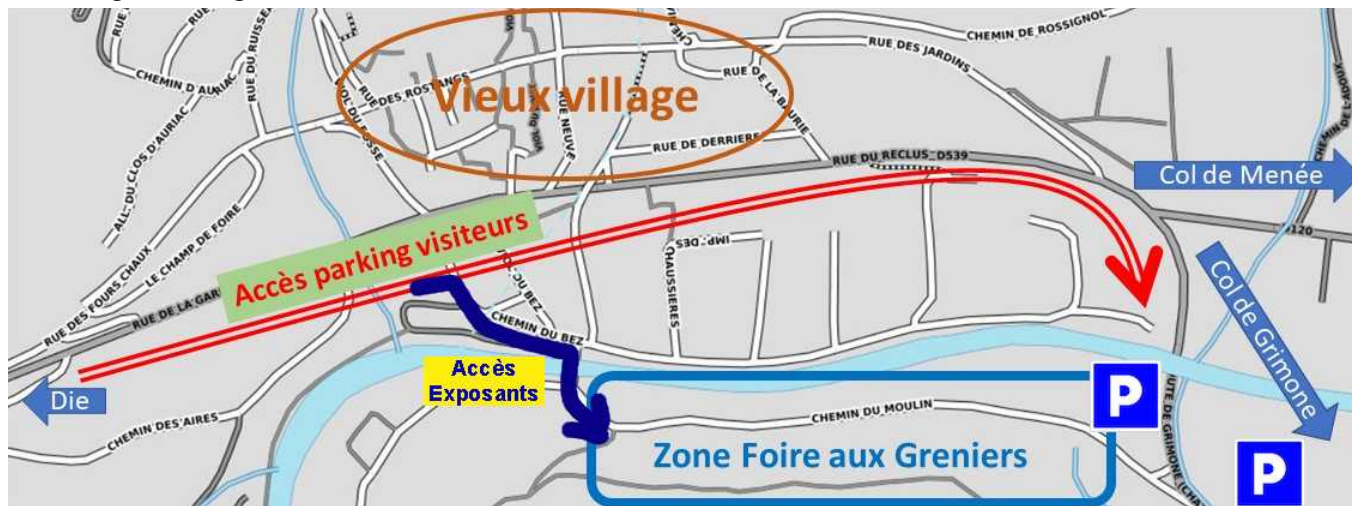
Beaux Villages de France.

Restauration rapide et buvette sur place. Tables et bancs disponibles à l'ombre sous les arbres.

Sans oublier les restaurants, cafés et commerces dans le village.

**Ouverture gratuite au public de 8h à 18h.**

Des parkings sont disponibles en sortie du village en direction du col de Grimone.



## Dimanche 8 septembre La Fête aux "Plantes Rares"

La 22<sup>e</sup> "Fête aux Plantes Rares" se tiendra à Châtillon-en-Diois, au Champ de Foire, de 9 heures à 18 heures.

*L'accès au Champ de Foire est gratuit*

40 exposants, producteurs de la Région et des Départements limitrophes, viennent y présenter leurs collections :

- Cactées et plantes grasses, sédums.
- Arbres fruitiers anciens et arbustes d'ornement, agrumes, oliviers, érables du Japon.
- Variétés anciennes de plantes légumières, médicinales et fruitières (petits fruits, fraises, mûres, framboises, myrtilles, groseilles, etc.).
- Lavandes, sauges, plantes aromatiques et

médicinales.

- Plantes vivaces ornementales, graminées, plantes grimpantes, plantes de rocaille, iris.

- Rosiers anciens et modernes, compositions florales, graines et bulbes.

Beaucoup d'espèces sont issues d'une culture "Bio".

On trouve également : des produits naturels pour le bien-être (huiles, sels, soins, savons etc.), des gommes magiques sur le thème des plantes, des bougies artisanales, des créations de couture, du mobilier de jardin métallique, des nichoirs, de l'osier vivant pour décorer le jardin, de la vannerie, de l'engrais naturel, de la signalétique pour le jardin.

**Sans oublier :** stand petite restauration, glaces, stand librairie, stand Fleurs et Fontaines





## Chantier de l'entrée Ouest : C'est quasiment terminé !

### Le Quai

Abri au style épuré, il rappelle un quai de gare. Devant, sur le sol, des fers espacés de 1 mètre évoquent une voie ferrée. L'ensemble rappelle le passé ferroviaire du lieu avec le dépôt de locomotive et en allant vers le centre du village la gare.

Le mardi 30 juillet a eu lieu la réception des travaux.

Le quai pourra servir d'abri du soleil ou de la pluie pour les promeneurs. Il peut aussi accueillir de petits événements en plein air. Des toilettes publiques sont présentes à la gauche du bâtiment.



### L'esplanade de la Gare :

C'est le dépôt de locomotive qui est ainsi mis en valeur à l'entrée du village ! Un patrimoine du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Là aussi les travaux sont presque terminés : il reste la mise en marche de la fontaine, la mise en place d'un point d'eau potable et 2 surfaces en stabilisé à finaliser ; on pourra y jouer à la pétanque !

Un point fort de l'aménagement est le passage pour les piétons et les vélos roulant doucement pour relier le centre du village au quartier des vignes. Aux Trois Pierres, un passage protégé permettra de traverser en sécurité. 2 zones de ralentissement sont prévues pour la circulation automobile.

La route a reçu sa 2<sup>e</sup> couche de goudron à la toute fin du mois de juillet : la circulation sera donc fluide autant que faire se peut pour le Festival Arts et Vigne ! Merci à tous les usagers de la route et en particulier les Châtillonnais pour leur patience devant la circulation alternée. La zone de parking sera ouverte aux voitures le 5 août. Nous espérons que les Châtillonnais s'approprient cet espace qui deviendra encore plus agréable quand la végétation aura pris de l'ampleur. Nous espérons aussi que ce lieu de rencontre au centre du village sera respecté par tous !

### Bibliothèque municipale :

Dans le cadre de la manifestation nationale "**Dis-moi dix mots**" la bibliothèque de Châtillon propose une animation familiale **vendredi 16 août entre 15h et 17h** :

Nous jouerons avec 10 mots, inspirés par le sport et les jeux olympiques : *Adrénaline, Aller aux oranges, Champion, Collectif, Échappée, Faux-départ, Hors-jeu, Mental, Prouesse, S'encorder.*

Énigmes, mots croisés, devinettes, écriture d'un texte, réalisation d'un objet et aussi découverte de toutes sortes de livres (romans, chroniques, documents, pour tous les âges) évoquant les sports et leurs pratiquants.

**Gratuit.** Adultes et enfants de plus de 7 ans accompagnés d'un adulte.

**Inscription conseillée :** [bibliotheque@mairie-chatillonendinois.fr](mailto:bibliotheque@mairie-chatillonendinois.fr) ou 04 75 21 27 79.

## Rappel : À propos des chiens dans le village et alentours

Des personnes se plaignent de la divagation de chiens. Plus grave, 2 personnes ont récemment été mordues sérieusement. Il y a des règles, mais surtout il faut faire preuve de bon sens pour éviter les accidents (attaques, prédatons de la faune...).

Propriétaire de chien, vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes. Le règlement sanitaire départemental prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

En fait, le chien doit toujours être sous le contrôle de son maître : un chien bien dressé, qui obéit aux ordres peut cheminer à côté de son maître. Si le

chien est difficile à contrôler, il doit être tenu en laisse. De plus un chien de 1ère ou 2ème catégorie (chiens d'attaque ou de garde) doit être obligatoirement tenu en laisse, voire muselé.

### **La divagation des chiens :**

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou à plus de 100 mètres de distance. La divagation des chiens est interdite.

Ces quelques rappels sont surtout de simple bon sens, pour la cohabitation de tous. Il est bon de rappeler aussi que les propriétaires de chien doivent prendre soin de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs sont disponibles sur des distributeurs dans le village et à la mairie.

---

## Rappels :

**En Juillet et août tous les feux sont interdits.**

Pour les particuliers l'incinération de déchets verts est interdite toute l'année : les déchets verts des parcs et jardins doivent être amenés en déchetterie ou compostés.

---

## Obligation de débroussaillage

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes. L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations. Toutes les parcelles situées à moins de

200 m d'un bois ou d'une forêt sont concernées.

Ce débroussaillage s'applique à tout type de construction, chantier ou installations (habitation, hangar, garage, atelier...). Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.

En zone non constructible : le débroussaillage doit être effectué sur 50 mètres autour de la construction: maison, hangar, piscine, etc.

En zone constructible : le propriétaire débroussaillera la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.

## 11<sup>e</sup> Forum des Associations de Châtillon-en-Diois

Vendredi 6 septembre 2024

de 16h30 à 19h

Salle de motricité

L'occasion de rencontrer les associations de Châtillon et celles alentours qui ont une activité à Châtillon.

Une activité et un établissement ont été oubliés dans le bulletin annuel de Châtillon !

Les voici, avec les excuses de la rédaction. L'erreur sera corrigée sur le site web.

**Intemporelle Soins esthétiques et bien-être**

**12 rue de Derrière, 06 44 10 07 45**

**Le Café des Alpes**

**Place Dévoluy**

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD